

Novembre 2025

# LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE



VAL SOLUTIONS

## Le chiffre du mois



8,68

Selon le dernier rapport de la DGT, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises ont assuré 8,68 millions de visites en 2023. Ces rendez-vous, embauche, périodiques, reprise, pré-reprise ou à la demande, permettent d'adapter le suivi de chaque travailleur à son état de santé et à son poste, grâce à l'action coordonnée des médecins et infirmier·es du travail.

On a hâte de découvrir le chiffre 2025.



# LES INFOS MINISTÉRIELLES

# Mise à jour Amiante – 28 novembre 2025

Le ministère du Travail actualise sa page sur l'amiante :

- Intégration de l'arrêté du 4 juin 2024 (référentiel de mesurage, norme ISO 16000-7).
- Rapport INRS 2025 : exposition à l'amiante (base SCOLA 2012–2024).
- Nouvelle version de CARTO AMIANTE (juillet 2025) avec 9 nouvelles valeurs de référence.
- Outils de prévention et de repérage enrichis (CARSAT, DREETS, INRS).

Mises à jour normatives, données d'exposition et outils pratiques consolidés.



# Certification des SPSTI : rappel des obligations 2025

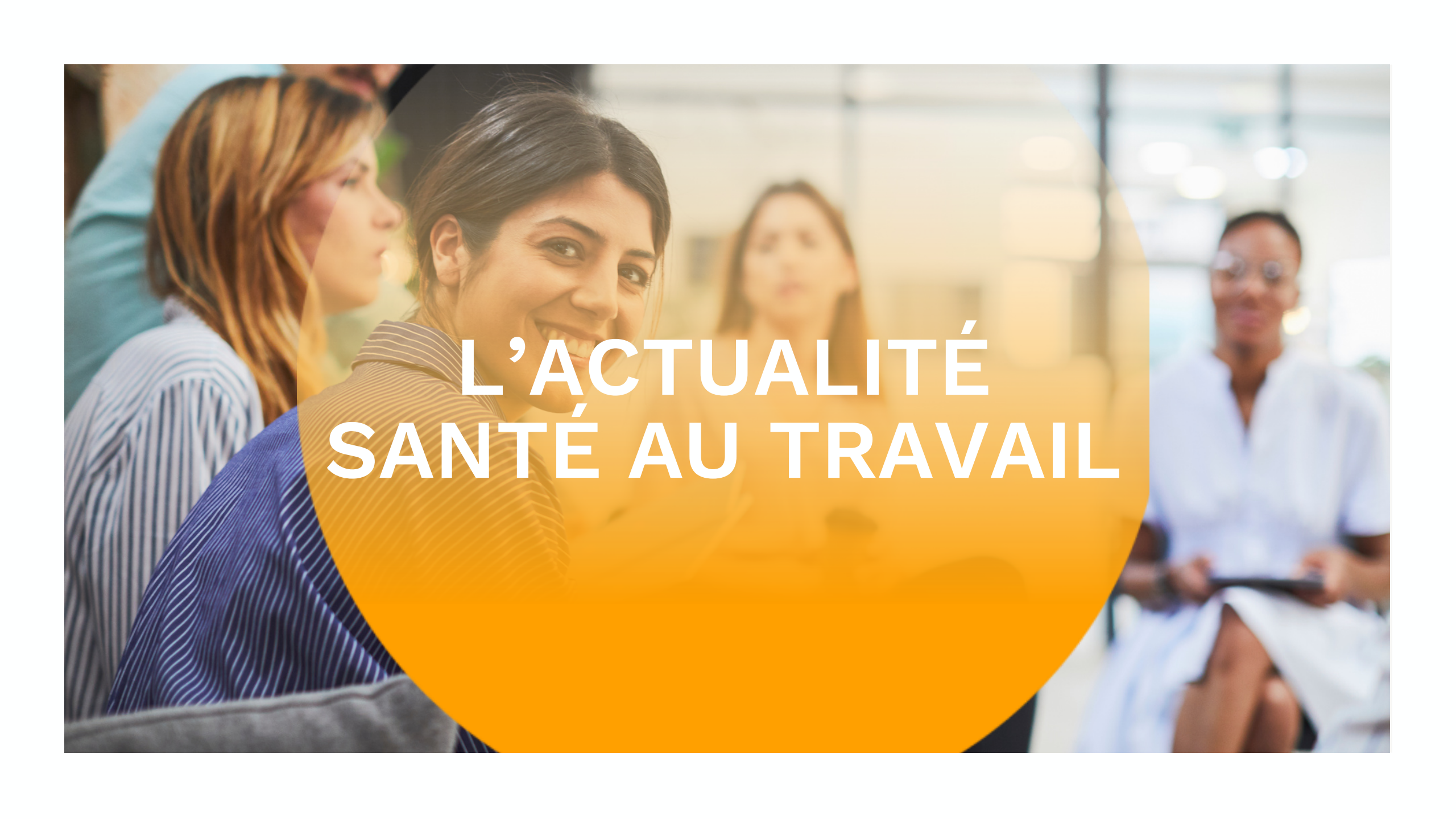
Conformément à la loi du 2 août 2021, tous les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) devront être certifiés avant le 1er mai 2025, selon un référentiel national (décret du 20 juillet 2022 + arrêté du 27 juillet 2023).

Objectif : garantir l'effectivité, la qualité et l'homogénéité des prestations rendues, incluant :

- prévention des risques,
- suivi individuel de santé,
- prévention de la désinsertion professionnelle.

📌 Mise à jour de nov. 2025 : 3 organismes désormais habilités (AFNOR, QUALIANOR, QUALIPOLE) + enrichissement continu de la FAQ sur le site du ministère du Travail.





# L'ACTUALITÉ SANTÉ AU TRAVAIL

# Parution du n°2 du Bulletin Santé-Travail

Le second numéro de la lettre d'information trimestrielle à destination des décideurs (ministères, partenaires sociaux, parlementaires...) vient de paraître.

Au sommaire :

- Courrier du ministère actant l'engagement des SPSTI,
- Point d'étape sur la dynamique de certification,
- Focus sur la contribution des services aux enjeux sociétaux, dans la continuité des Journées Santé-Travail.

Objectif : valoriser les actions du réseau et renforcer le dialogue avec les décideurs nationaux et locaux.



# Ergonomie & Santé au travail : le matériel devient un enjeu stratégique

Face à l'explosion des TMS (87 % des maladies professionnelles), les entreprises repensent l'aménagement des postes de travail, y compris dans les métiers du numérique.

## **Tendance de fond :**

L'équipement ergonomique (souris verticales, claviers compacts, bureaux réglables...) n'est plus un confort mais un levier de prévention, performance et attractivité employeur.

## **Évolution notable :**

Des solutions "intelligentes" émergent : capteurs de posture, bureaux motorisés adaptatifs, logiciels d'analyse des gestes... préfigurant un poste de travail individualisé et préventif.



# Santé mentale au travail : 170 entreprises signent une charte d'engagement

Lancée avec le soutien du gouvernement, la charte "Santé mentale et emploi" vise à faire de la santé mentale un levier de performance durable.

## **Objectifs clés :**

- Désstigmatiser les troubles psychiques
- Former les équipes et prévenir les RPS
- Adapter les environnements de travail
- Accompagner concrètement les salariés

En moins de 3 mois, 170 entreprises se sont engagées. La charte s'inscrit dans les priorités du futur Plan Santé Travail 5 (PST5).



# Bruit au travail : un risque sous-estimé pour la santé globale

À l'occasion de la 10<sup>e</sup> Semaine de la Santé Auditive au Travail, l'ANA et l'Ifop publient un baromètre 2025 révélant que 56 % des actifs se disent gênés par le bruit, avec des effets notables sur la concentration, le stress ou encore la fatigue.

Les femmes, les actifs précaires et les personnes malentendantes sont les plus exposés.

Les nuisances sonores inférieures à 80 dB(A) restent nocives et sont désormais reconnues comme facteurs de risques psychosociaux. Un enjeu encore trop peu intégré aux politiques de prévention.



# Ménopause au travail : un enjeu de santé ignoré, aux impacts concrets

Encore taboue en entreprise, la ménopause touche 17 millions de femmes actives en France.

87 % ressentent une gêne au travail, mais 93 % n'en parlent jamais à leur hiérarchie.

Fatigue, anxiété, pertes de mémoire et troubles cognitifs affectent directement concentration, rythme et performance.

## **2025 : premières avancées réglementaires**

→ Intégration à la visite médicale de mi-carrière (45 ans)

→ Lancement d'une étude d'impact économique

**Recommandations** : adaptation des rythmes et postes, formation managériale, libération de la parole.



# Accidents du travail : un record de mortalité en 2024

764 décès liés à un accident du travail dans le secteur privé ont été recensés en 2024, un niveau record depuis 2018, malgré la baisse du nombre total d'accidents (moins de 550 000).

Le BTP reste l'un des secteurs les plus touchés, et les femmes continuent d'être plus exposées.

Ce chiffre devrait peser dans les discussions de la conférence "Travail, emploi, retraite" du 5 décembre.

*Source : Assurance Maladie – Rapport annuel sur les risques professionnels, nov. 2025.*



# Reprise du travail après un cancer : les dispositifs clés à connaître

Lors des JNMG 2025, les médecins ont rappelé l'importance d'anticiper au plus tôt la reprise d'activité après un cancer, facteur protecteur de santé. Plusieurs dispositifs permettent de prévenir la désinsertion professionnelle :

- Visite de pré-reprise (avant le retour effectif),
- Rendez-vous de liaison (maintien du lien employeur-salarié pendant l'arrêt),
- Temps partiel thérapeutique,
- RQTH et aides associées,
- CAP emploi pour l'accompagnement à la reconversion.

Un salarié sur trois ne travaille plus deux ans après le diagnostic : mieux connaître ces outils est un levier de maintien dans l'emploi.



# Santé au travail : rémunération des Médecins Praticiens Correspondants (MPC).

Un arrêté du 5 novembre 2025 fixe enfin la rémunération des généralistes formés en santé au travail pouvant exercer en tant que médecins praticiens correspondants (MPC), dans les zones en tension.

→ Ces médecins agissent en lien avec un SPSTI, mais ne peuvent ni déclarer une inaptitude ni proposer d'aménagements de poste.

→ Leur rémunération est fixée entre +30 % et +60 % du tarif de base, selon un protocole signé avec le SPSTI.



A photograph of a man standing in a modern office, gesturing with his hand while presenting to a group of people seated in front of him. The office has a brick wall, large windows, and indoor plants. A large, semi-transparent orange circle is overlaid on the center of the image, containing the text 'L'ACTUALITÉ VAL SOLUTIONS' in white, bold, sans-serif capital letters.

# L'ACTUALITÉ VAL SOLUTIONS

# Une visite médicale assistée par IA dès 2026 pour Val Solutions

Nous sommes heureux de vous annoncer le lancement début 2026 d'un dispositif de visite médicale assistée par intelligence artificielle, destiné aux services de santé au travail.

Cette innovation s'inscrit dans la stratégie post-LBO de modernisation de l'offre logicielle.

**Objectif** : automatiser et fiabiliser certaines étapes du suivi médical des salariés, dans un contexte de tension sur les effectifs médicaux.



# MERCI!



VAL SOLUTIONS